



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-106

Décision Modificative du
Budget n°3

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

SEANCE

DU 8 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 38

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEBVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELIEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Évêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)

6 DEC. 2017

- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Chamant)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky MEBLOU (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARRARA (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur DEROODI Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents, 9 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu la délibération n°2017-CC-04-047 du 29 mars 2017, portant approbation du Budget Primitif Principal pour le compte de l'année 2017,

Vu la délibération n°2017-CC-06-079 du 12 Juillet 2017, portant approbation de la Décision Modificative n°1 du Budget Principal,

Vu la délibération n°2017-CC-07-094 du 25 Septembre 2017, portant rejet de la Décision Modificative n°2 du Budget Principal,

Vu la nomenclature budgétaire en vigueur,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget principal par le biais d'une décision modificative n°3.

Cette même décision présentée retrace les modifications ci-après en section de fonctionnement et section d'investissement :

Section de fonctionnement dépenses			
Section de fonctionnement Dépenses	Chapitre n°011	Charges à caractère générale	+ 15 000,00
	Chapitre n°022	Dépenses imprévues	-185 000,00
	Chapitre n°023	Virement à la section d'investissement	+170 000,00
TOTAL			0,00
Section d'investissement dépenses			
Section d'investissement Dépenses	Chapitre n°16	Remboursement du capital de la dette	+60 000,00
	Chapitre n°20	Immobilisations incorporelles	+110 000,00
	Chapitre n°21	Immobilisations corporelles	+180 000,00
	Chapitre n°23	Immobilisations en cours	+60 000,00
TOTAL			+410 000,00

Section d'investissement recettes			
Section d'investissement Recettes	Chapitre n°16	Emprunts et dettes assimilées	+240 000,00
	Chapitre n°021	Virement de la section de fonctionnement	+170 000,00
TOTAL			+410 000,00

Monsieur Battaglia propose un amendement à la décision modificative présentée, concernant les chapitres n°20, 21 et 23 de la section d'investissement, dépenses. Il souhaite que seules les modifications afférentes au capital de la dette, à la prise en compte de l'actualisation du marché, relatif à la voie verte et à la réhabilitation de la voirie de desserte du Parc d'Activité des Portes de Senlis soient maintenues en matière de dépenses d'investissement.

Le Président de séance accepte de mettre aux voix l'amendement de Monsieur Battaglia et **propose de voter la décision modificative chapitre par chapitre pour davantage de clarté.**

Madame Jaunet quitte la séance à 21h30, avant le vote de la Décision Modificative. Il est donc possible de comptabiliser 47 votants et non plus 48.

Monsieur le Président met aux voix les modifications présentées dans le cadre du chapitre n°011 (charges à caractère général).

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, (section de fonctionnement dépenses – charges à caractère général, chapitre n°011), par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et d'augmenter les crédits budgétaires inscrits au chapitre de 15 000,00 euros,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section de fonctionnement dépenses - dépenses imprévues, chapitre n°022), par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et de diminuer les crédits budgétaires inscrits au chapitre de 185 000,00 euros,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section de fonctionnement dépenses - Virement à la section d'investissement, chapitre n°023), par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et d'augmenter les crédits budgétaires inscrits au chapitre de 170 000,00 euros,**

Les modifications de la section de fonctionnement sont donc votées et prises en compte. Aucun changement n'est opéré en l'état.

Concernant la section d'investissement, Monsieur le Président procède de la même manière.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section d'investissement dépenses - Remboursement du capital de la dette, chapitre n°16), par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et d'augmenter les crédits budgétaires inscrits au chapitre de 60 000,00 euros,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, suite à la proposition d'amendement de Monsieur BATTAGLIA de ne pas inscrire de crédits supplémentaires, au chapitre n°20 (section d'investissement dépenses - Immobilisations incorporelles, chapitre n°20), par un vote au scrutin ordinaire, par 24 voix « POUR », 22 voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter l'amendement présenté et de facto de ne pas inscrire de crédits supplémentaires au chapitre n°20,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, suite à la proposition d'amendement de Monsieur BATTAGLIA d'inscrire 100 000,00 au chapitre n°21 en lieu et place de la proposition présentée à hauteur de 180 000,00 lors de cette présente décision modificative (section d'investissement - Immobilisations corporelles, chapitre n°21), par un vote au scrutin ordinaire, par 27 voix « CONTRE », 19 voix « POUR », 1 « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de rejeter l'amendement présenté,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section d'investissement - Immobilisations corporelles, chapitre n°21), par un vote au scrutin ordinaire, par 24 voix « POUR », 22 voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et d'augmenter les crédits budgétaires inscrits au chapitre n°21 de 180 000,00 euros,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section d'investissement dépenses - Immobilisations en cours, chapitre n°23), par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et d'augmenter les crédits budgétaires inscrits au chapitre de 60 000,00 euros,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section d'investissement recettes - Virement à la section de fonctionnement, chapitre n°021), par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et d'augmenter les crédits budgétaires inscrits au chapitre de 170 000,00 euros,**

Monsieur le Président propose un amendement afin d'équilibrer la décision modificative.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section d'investissement recettes - emprunts et dettes assimilés, chapitre n°16), par un vote au scrutin ordinaire, par 30 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 17 « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter l'amendement du Président et d'augmenter les crédits budgétaires, inscrits au chapitre de 130 000,00 euros, afin d'équilibrer la décision modificative et voter cette dernière.**
- **D'ADOPTER** définitivement la proposition de Décision Modificative n°3 amendée comme présentée ci-dessous,

Section de fonctionnement dépenses			
Section de fonctionnement Dépenses	Chapitre n°011	Charges à caractère générale	+ 15 000,00
	Chapitre n°022	Dépenses imprévues	-185 000,00
	Chapitre n°023	Virement à la section d'investissement	+170 000,00
TOTAL			0,00
Section d'investissement dépenses			
Section d'investissement Dépenses	Chapitre n°16	Remboursement du capital de la dette	+60 000,00
	Chapitre n°20	Immobilisations incorporelles	+0,00
	Chapitre n°21	Immobilisations corporelles	+180 000,00
	Chapitre n°23	Immobilisations en cours	+60 000,00
TOTAL			+300 000,00
Section d'investissement recettes			
Section d'investissement Recettes	Chapitre n°16	Emprunts et dettes assimilées	+130 000,00
	Chapitre n°021	Virement de la section de fonctionnement	+170 000,00
TOTAL			+300 000,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : - 5 DEC. 2017
Et de l'affichage le : - 6 DEC. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le - 5 DEC. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER